

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025
PROCES VERBAL



Les membres du conseil municipal sont convoqués en séance ordinaire le **lundi 30 juin 2025 à 19 H 45**, salle du Conseil selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Secrétaire de séance
2. Adoption du Procès-Verbal du 14 avril 2025
3. Subventions associations
4. Conventions diverses
5. Entretien parcelles CD08
6. Contrats divers
7. Contrat PEC
8. Devis divers
9. Informations et courriers divers
10. Questions diverses

**Le Maire,
Olivier PETITFRERE**

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, Salle du Conseil, le **lundi 30 juin 2025 à 19 H 45** sous la présidence de Monsieur Olivier PETITFRERE, Maire de LUMES.

Sont présents : Messieurs Eric DEREGARD – Michaël JACQUES - Bastien JAISSON – Jean-Pol LEDOCQ - Sylvain LIEBEAUX – Laurent NICLOUX - Olivier PETITFRERE
 Mesdames Murielle AMBERT - Nadia BOROWY – Anne-Elisabeth DUEZ - Peggy GUILLON - Pascalie LAUX - Ludivine RIVIERE - Annick THELIER

Absent excusé : M. Guillaume MALHERBE qui donne pouvoir à M. Olivier PETITFRERE

Absent : /

Monsieur le Maire désigne Monsieur Eric DEREGARD en tant que secrétaire de séance.

 **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 14 AVRIL 2025**

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2025 est adopté à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL


SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Comme chaque année, il s'agit dans la plupart des cas, de proposer au vote les subventions de fonctionnement pour l'année 2025 en faveur des associations dont le dossier est complet.

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'allouer les subventions 2025 aux associations suivantes :

Fonctionnement :

✓ Coopérative scolaire	750,00 €
✓ La Balise	615,00 €
✓ UNC Lumes/Vivier au Court	720,00 €
✓ La Boule Lumichonne	600,00 €
✓ Lumes Courir	575,00 €

Exceptionnelles :

✓ Lumes Courir (organisation d'une corrida à la fête patronale)	1 200,00 €
✓ Coopérative scolaire (achat de matériel éducatif)	750,00 €
✓ Coopérative scolaire (voyage de fin d'année)	370,89 €


CONVENTION – MISE EN PLACE D'UN SITE DE COMPOSTAGE PARTAGE SUR UN ESPACE PUBLIC – ARDENNE METROPOLE - VALODEA

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Acceptent la convention tripartite entre Ardenne Métropole / Valodea / La commune de Lumes concernant la mise en place d'un site de compostage partagé sur un espace public.
 - M Olivier PETITFRERE sera le correspondant pour la commune de Lumes.
 - La présente convention est valable pendant toute la durée du projet de VALODEA (1^{er} avril 2027).
 - Les modalités sont définies en annexe.

- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents permettant la mise en application de cette délibération.



CONVENTION RESTAURATION COLLECTIVE – TRAITEUR TOI ET MOI

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Acceptent la convention entre le traiteur « Toi et Moi » et la commune de Lumes concernant la fourniture et la livraison de repas à partir du 01 septembre 2025 au prix de 5,50 € TTC le repas avec pain.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents permettant la mise en application de cette délibération.

Ce nouveau tarif prend en compte le changement de statut de l'entreprise (auto-entrepreneur) qui paie à présent la TVA, ce qui entraîne un nouveau tarif de cantine à partir du 1^{er} septembre 2025 avec la même hausse de 0,30 € par repas.



MODIFICATION TARIF CANTINE SCOLAIRE

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, que le montant de la cantine scolaire facturé à la famille sera de 6,80 € par repas à compter du 01 septembre 2025.



CONVENTION DE PARTENARIAT – MUTUA+

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association « Mutua+ ».

La commune de Lumes souhaite donner à ses administrés la possibilité de bénéficier d'une mutuelle « au meilleur tarif » à compter de l'année 2025 par l'intermédiaire d'un partenariat engagé avec l'Association Mutua+.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, à compter de la signature des présentes. Elle sera ensuite renouvelable annuellement par tacite reconduction, sauf préavis de dénonciation de trois mois notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

Des permanences ont lieu dans la salle du conseil municipal. La prochaine est prévue le mardi 8 juillet de 14 h 00 à 17 h 00. Devant le succès de la première permanence, une nouvelle date a été ajoutée le mercredi 16 juillet de 9 h 00 à 12 h 00.



CONVENTION DE GESTION ET D'ENTRETIEN DES AMENAGEMENTS SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES N° 33 et N° 5 – CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de gestion et d'entretien des aménagements sur les routes départementales n° 33 et n° 5 auprès du Conseil Départemental des Ardennes suite aux changements des limites de l'agglomération conformément à l'arrêté municipal n° AR2025-51 du 26 juin

2025.

La présente convention est conclue pour une durée de 20 ans et entrera en vigueur à la date de sa signature par les deux parties.

Après les travaux d'aménagement de la RD33, un arrêté municipal a été pris pour définir les nouvelles limites de l'agglomération et la commune se doit d'entretenir les abords de la route à l'intérieur du périmètre de l'agglomération.



LOCATION PARCELLES DE LA COMMUNE DE LUMES

Suite à la cession de parcelles (le long de l'autoroute de Lumes) du Conseil Départemental des Ardennes au profit de la commune de Lumes, pour une surface totale de 5 684 m², celles-ci doivent être mises en location et être entretenues.

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à attribuer l'entretien de ces parcelles à Monsieur Francis DAUCHY, agriculteur, qui en a fait la demande.

Les parcelles concernées sont cadastrées :

- ✓ ZC 326
- ✓ ZC 327
- ✓ ZC 328
- ✓ ZC 329
- ✓ ZC 330
- ✓ ZC 441



CHANGEMENT DE DATE CONTRAT PRESTATIONS MUSICALES – REPAS D'AUTOMNE (délibération initiale prise le 19/03/2025)

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Acceptent le contrat d'engagement de « Jean-Luc BERTRAND » pour l'animation musicale du repas d'automne du dimanche 5 octobre 2025 pour un montant de 370,00 € net + charges sociales GUSO.
L'heure supplémentaire est facturée 100,00 € net.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.



CONTRAT DE SERVICE BLES PES – BERGER LEVRAULT

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent la proposition commerciale pour BLES PES de BERGER LEVRAULT et autorisent Monsieur le Maire à signer le contrat et tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Ce contrat comprend 2 volets :

- BL Démat, tarif annuel (abonnement 3 ans) pour 209,00 € HT,
- Un contrat de service de 3 ans pour un tarif annuel de 770,00 € HT.

Ce contrat de service fait suite à la dématérialisation des flux entre la trésorerie et la commune.



CREATION D'UN POSTE (CANTINE) DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 37 % dans la limite de 21 heures hebdomadaires.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 21 heures par semaine, la durée du contrat est de 6 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu des postes : Agent service périscolaire (cantine, garderie, animation)
- Durée des contrats : 6 mois à compter du 01 septembre 2025
- Durée hebdomadaire de travail : 21 heures
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature des conventions avec la mission locale et des contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu des postes : Agent service périscolaire (cantine, garderie, animation)
- Durée des contrats : 6 mois à compter du 01 septembre 2025
- Durée hebdomadaire de travail : 21 heures
- Rémunération : SMIC

- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.



DELIBERATION MODIFICATIVE

**FINANCEMENT PROJET « AMENAGEMENT TERRAINS DE PETANQUE – PARCOURS FITNESS – AIRE DE JEUX
(délibération initiale du 12/02/2025)**

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire :

- à solliciter, au niveau le plus élevé, la demande de financement dans le cadre de l'offre de loisirs et du développement touristique de la commune autour de la voie verte et de la halte fluviale :

	HT	TTC
➤ Aménagement de terrains de pétanque	46 029,00 €	55 234,80 €
➤ Aménagement d'un parcours fitness/ une aire de jeux	153 563,25 €	184 275,90 €
Coût total	199 592,25 €	239 510 ,70 €

Après des entités suivantes :

- Région Grand Est
- Fonds LEADER
- Conseil Départemental
- Ardenne Métropole
- Agence Nationale du Sport

- à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Le maître d'œuvre désigné a terminé la rédaction des documents nécessaires à l'appel d'offres. Le coût de l'ensemble a donc été réévalué (12 terrains de pétanque au lieu de 10, 13 agrès pour le parcours sportif au lieu de 10 et 2 tables de tennis de table au parc de jeux).



DELIBERATION

DEVIS DIVERS

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident les devis suivants :

➤ Tables et bancs (CHALLENGER)	6 885,12 €
➤ Tabourets cantine (MANUTAN)	1 535,90 €
➤ Mobilier Centre de Loisirs (PAYART)	4 282,64 €
➤ Mobilier Centre de Loisirs (EVP MENUISERIE)	2 568,00 €
➤ Fontaine réfrigérée cantine (LEMAITRE)	1 615,20 €
➤ Stores classe Mme SOHIER (ART ET FENETRES)	1 840,00 €
➤ Stores classe Mme ROUSSIA (ART ET FENETRES)	1 840,00 €

Pour information :

➤ Panneau de signalisation (PROZON)	84,59 €
-------------------------------------	---------

➤ Panneau salle des fêtes (HELIOS)	385,62 €
➤ Panneau horaires éclairage (PHILMAT)	137,70 €
➤ Panneau de signalisation (SIGNAUX GIROD)	250,51 €
➤ Elagage frêne (BRUNELET PAYSAGES)	660,00 €
➤ Sacanins (MORIN)	226,01 €
➤ Achat vaisselle salle des fêtes (HENRI JULIEN)	565,39 €
➤ Achat gobelets cantine (HENRI JULIEN)	49,54 €
➤ Animations musicales (BRIC A COUAC)	679,20 €
➤ Stores classe de Mme BERKACHE (ART ET FENETRES)	1 390,00 €
➤ Banc de l'amitié (CHALLENGER)	402,00 €
➤ Barrières de police (CHALLENGER)	1 330,80 €
➤ Réparation chaudière logement (GUIOT VIOLETTE)	373,93 €

INFORMATIONS DIVERSES

Michaël JACQUES

- Aménagement de l'accès PMR à l'église.
- Aménagement futur de la micro-crèche (véranda).
- Rénovation des murs en pierre (cimetière, parc du château, en contrebas du monument aux morts).
- Rénovation de la porte de l'église.
- Restauration de la façade de la mairie (projet reporté).
- Devis en cours pour le nettoyage de la toiture de l'église + descentes d'eau.

Murielle AMBERT

- Fête patronale ce week-end.
- Organisation du 13 juillet : appel aux bénévoles.
- 29 août : apéro lumichon de 19 h 00 à 23 h 00. Un barbecue sera mis à disposition. Festilumes se chargera de faire les frites, tenir la buvette et s'occupera de l'animation musicale. Plusieurs barbecues seront mis à disposition. Les participants apporteront leur viande et leur salade.

Annick THELIER

- Annulation du conseil d'école prévu le 23 juin (absence de Mme BERKACHE).
- 1^{er} juillet : distribution de calculatrice, clé USB et sac de sport aux élèves entrant en sixième (15 élèves).
- 04 juillet : distribution de glace aux élèves (jour des vacances d'été).
- Ouverture du centre de loisirs du 7 juillet au 29 août (interruption du 4 au 17 août). Le thème sera : l'Amérique Latine (diverses sorties et ateliers, mini-camp et camping au lac de Bairon seront proposés). 80 enfants sont inscrits. Plusieurs inscriptions ont été refusées par manque de places certains jours.
- Changement de date du repas d'automne. Il aura lieu le dimanche 5 octobre au lieu du 28 septembre. Les personnes absentes recevront le colis.

Eric DEREGARD

- Nettoyage de printemps le 2 mai avec les enfants de l'école. Apprécié par tous. Merci aux élus, aux représentants des associations, aux enseignants et bien sûr aux enfants.

- Pose de nouveaux bacs à compostage (Rue du Pont à côté de ceux déjà en place) en raison du succès rencontré par cette opération. C'est Ardenne Métropole qui s'en est chargé.
- Visite du parc de jeux, parcours sportif et terrains de pétanque à Saint-Marceau et Hannogne-Saint-Martin avec Monsieur le Maire.
- Désherbage et entretien du terrain stabilisé au stade Jean-Pierre FREROT par l'entreprise BRUNELET. Du sable a été répandu ensuite par les employés communaux.
- Pose de différents panneaux dans le village.
- Les moutons devraient être parqués pour la fête patronale dans le parc du château.
- Propositions/appel d'offres VRD Conseil pour parc de jeux, parcours sportif et terrains de pétanque.
- Gazette n° 20 distribuée.
- Distribution de quelques flyers (repas, théâtre, apéritif lumichon...) en août et septembre avant la parution de la gazette n° 21 (semaine 43 ou 44).

Olivier PETITFRERE

- Changement d'opérateur pour les bornes de recharge des véhicules électriques de la part d'Ardenne Métropole : Freshmile avec une mise en service se terminant à la mi-juillet.
- Réception de l'accord de l'Etat pour le lancement de la révision de notre PLU. Contact a été pris avec le bureau d'étude DUMAY pour organiser la première réunion (pour rappel la commune a demandé une subvention dans le cadre de la « Dotation Générale de Décentralisation »).
- Ardenne Métropole, à la demande de Monsieur le Maire, a réalisé un diagnostic sur les bornes incendies. Les réparations se feront au fil de l'eau des travaux.
- Communication de la Préfecture de la période de réserve pour les prochaines élections municipales : celle-ci débutera le 01 septembre 2025.
- Fin de l'activation du réseau cuivre sur la commune : 31/01/2028
- Le service PMI (Protection Maternelle Infantile) du Conseil Départemental nous a envoyé l'arrêté, du 24 mars 2025, de fonctionnement de la micro-crèche « Les Bohèmes ». : 11 places avec possibilité d'accueil en surnombre d' 1 place. Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.
- Montant du produit de l'imposition forfaitaire sur les pylônes : 35 585 €.
- Subvention DETR de 80 000 € concernant les travaux de la RD33.
- La mairie de Saint Laurent a procédé au tirage au sort des jurés d'assises 2026 :
 - Mme PRIGENT Laurence, 3 Allée des Jonquilles
 - M DUBUS Jean-Marc, 3 Route de Nouvion
 - M LAVINA Frédéric, 1 Rue des Ecoles

COURRIERS DIVERS

- Remerciements de M. Claude POTET pour le transport de gravillons à son domicile.

Suspension de séance de 21 h 10 à 21 h 18.

QUESTIONS DIVERSES

Michaël JACQUES :

Peut-on voir avec Ardenne Métropole pour un ramassage des ordures ménagères chaque semaine en juillet et août ? Monsieur le Maire précise que ce sera difficilement envisageable en raison du coût du service.

Pascalie LAUX :

Stationnement gênant sur le trottoir Route de Novion. Les personnes avec une poussette doivent passer sur la route. Monsieur le Maire précise que le trottoir d'en face est toujours libre pour circuler en toute sécurité.

Anne-Elisabeth DUEZ :

Panneaux de signalisation effacés en sortie d'autoroute. Changement prévu prochainement par le Conseil Départemental des Ardennes.

Agents communaux (contrat PEC) travaillant sur la RD33 sans équipement de sécurité. Un rappel leur sera fait.

Ludivine RIVIERE :

Voir pour l'entretien de la parcelle communale derrière l'Allée des Sorbiers. Monsieur le Maire en prend note.

Peggy GUILLON :

Trottoirs très abîmés au Rult des Fourneaux.

Proposition de théâtre d'improvisation. Mme AMBERT donnera les disponibilités pour 2026.

Sylvain LIEBEAUX :

Aimerait que l'on sécurise beaucoup plus la fête patronale par la pose de blocs béton sur la RD33.

Pour cette année, des barrières supplémentaires seront posées.

Annick THELIER :

Mme BOUTARD demande pour la révision de son terrain au PLU. Monsieur le Maire précise que tout sera étudié lors de la révision de celui-ci. Un courrier lui a été envoyé dernièrement.

FIN DE SEANCE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 30.

Prochaine séance : /

Le Secrétaire de séance

Eric DEREGARD

Le Maire

Olivier PETITFRERE

